

**DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE  
ET DU GREFFE**

**ENTRÉE EN VIGUEUR  
RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-U59-3**

**AVIS PUBLIC** est donné de ce qui suit :

La « *Résolution numéro 2018-U59-3 adoptée en vertu du règlement numéro 2015-U59-PPCMOI- 25 rue Saint-Moritz- Usage de location en court séjour* » a été adoptée par le conseil de la Ville le 11 décembre 2019 et **est entrée en vigueur le 21 janvier 2019**.

Un certificat de conformité a été émis le 21 janvier 2019 à la suite de l'approbation de cette résolution par le conseil de la M.R.C. des Laurentides, laquelle est réputée conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

L'objet de cette résolution est décrit dans son titre.

Cette résolution peut être consultée à l'hôtel de ville sis au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts, du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h (sauf les jours fériés).

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 1<sup>er</sup> février 2019.

Me Stéphanie Allard, greffière